



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pénurie de gynécologues médicaux en France

Question écrite n° 20179

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque croissant de gynécologues médicaux en France. Supprimé en 1987, l'enseignement de cette spécialité n'a été rétabli qu'en 2003. Par la suite, durant plusieurs années, entre 2003 et 2009, seuls 20 postes ont été ouverts chaque année contre 130 par an avant la suppression de la gynécologie médicale. Une amélioration du nombre de postes de formation est, cependant, à noter pour l'année 2018-2019 avec 82 postes d'internes. Cela n'est malheureusement pas suffisant en raison de nombreux départs en retraite. À ce jour, il resterait ainsi moins de 1 000 gynécologues médicaux en exercice pour près de 30 millions de femmes en âge de consulter. Face aux graves conséquences que cette pénurie entraîne pour la santé des femmes, il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement envisage pour garantir aux femmes le suivi gynécologique dont elles ont besoin.

Texte de la réponse

Le nombre de postes offerts en gynécologie médicale à l'issue des épreuves classantes nationales (ECN) a quasiment triplé depuis 2012 (contre +14 % toutes spécialités confondues). Au titre de la seule année 2018, ce sont 18 postes de plus qui ont été proposés pour atteindre 82 postes offerts contre 64 en 2017 (+28 %). Ce volume a été déterminé en lien avec l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS), qui a émis ses propositions du nombre d'internes à former sur la base de concertations locales menées par ses comités régionaux, afin de prendre en compte les besoins locaux tout en préservant la qualité de la formation. Par ailleurs, le Gouvernement se mobilise pour améliorer l'accessibilité aux soins et l'installation des professionnels dans les zones rurales, notamment au travers du dispositif du contrat d'engagement de service public (CESP), bourse versée aux étudiants en médecine en contrepartie d'une installation dans un territoire manquant de professionnels. Ce dispositif peut bénéficier notamment aux étudiants et internes en médecine souhaitant s'orienter vers l'exercice de la gynécologie médicale. Enfin, l'ONDPS a lancé début février 2019 un groupe de travail portant sur la prise en charge de la santé des femmes. En effet, pleinement consciente des problématiques liées à cette thématique, la ministre des solidarités et de la santé a missionné l'ONDPS pour effectuer une étude spécifique sur cette question et notamment sur l'articulation entre différents professionnels de santé, notamment les gynécologues médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20179

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 juin 2019](#), page 5092

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5904